

**Présentation du Séminaire
sur « La Mesure du Droit »**

Contexte général : L'analyse quantitative de l'impact économique du Droit et des Institutions

L'intérêt pour la quantification des effets économiques du droit et des institutions s'est fortement développé au cours de la dernière décennie pour au moins deux raisons :

- a. D'une part, plusieurs demandes ont abouti à la production de systèmes de mesure :

Ainsi, principalement en réponse à la demande du secteur privé, plusieurs organisations ont essayé de construire des indicateurs mesurant l'efficacité du Droit ou des institutions, particulièrement dans la perspective du développement de l'investissement direct à l'étranger (par exemple, World Economic Forum de Davos).

En matière d'aide au développement, il existe également un besoin croissant d'utiliser de tels indicateurs pour établir un diagnostic ou un contrôle de la qualité de la « gouvernance » des pays bénéficiaires de cette aide.

Ces divers indicateurs font désormais référence auprès des institutions internationales, des acteurs économiques et des média.

Les rapports *Doing Business* de la SFI (Groupe Banque Mondiale) constituent la tentative la plus complète de quantification de l'effet du droit sur le développement économique. Depuis 2003 ; les rapports *Doing Business* ont publié une nouvelle batterie d'indicateurs de « facilité à faire des affaires » dans 175 pays. A la suite de la publication de ces rapports, d'importants débats se sont développés autour des effets, de la qualité et de l'efficacité du cadre juridique ou institutionnel sur le développement économique.

De leur côté, les chercheurs ont toujours essayé de quantifier l'effet du Droit, et plus généralement des institutions, sur le développement économique. Ce sujet a pris de l'importance dans la communauté académique avec le développement de la Nouvelle Economie Institutionnelle, autour des deux Prix Nobel R. Coase et D. North.

Néanmoins, ces tendances soulèvent plusieurs questions relativement à la méthodologie, à l'interprétation et à l'utilisation de ces indicateurs. Dans ce domaine, une cause possible de limite méthodologique est la difficulté d'associer les

économistes, les juristes et d'autres spécialistes des institutions dans une démarche commune d'observation de la pratique juridique.

- b. D'autre part, depuis le début des années 1990, les agences publiques ressentent la nécessité de disposer des données permettant de contrôler le coût et l'efficacité du système juridique. Ceci est vrai des autorités nationales, particulièrement en ce qui concerne le fonctionnement de l'appareil judiciaire. Au niveau international, le Projet CEPEJ du Conseil de l'Europe, par exemple, est probablement la tentative la plus accomplie dans ce domaine.

Face à cette situation contrastée, il existe actuellement un besoin croissant, particulièrement dans les agences publiques et les organisations internationales, d'établir un bilan de ces travaux mais aussi d'identifier les besoins en termes de statistiques et de modification des systèmes d'information. Au sein de la communauté académique, de plus en plus en plus sollicitée sur ces questions, il est temps de tenir compte, sur une base pluridisciplinaire, de cette tendance croissante et également des difficultés de construction et d'interprétation de ces indicateurs.

Objectif du séminaire

Sur une base pluridisciplinaire, les principaux objectifs de ce séminaire sont les suivants :

- a. réaliser un état des travaux en cours, d'une part sur l'élaboration d'indicateurs quantitatifs concernant le Droit, la justice, et plus généralement les institutions, d'autre part sur les relations entre ces institutions ainsi quantifiées et la croissance économique.
- b. comparer les différentes méthodologies utilisées et identifier les difficultés d'ordre méthodologique ;
- c. déterminer les besoins en termes de disponibilité des données, de standardisation des statistiques, ... ;
- d. ouvrir un débat entre les équipes d'économistes travaillant sur ces questions et construire une approche commune aux deux disciplines ;
- e. faire le bilan, au stade de l'interprétation de ces indicateurs, des recherches sur les relations entre les institutions et le développement économique à travers l'utilisation de tels indicateurs

Déroulement prévisionnel

Le séminaire se déroulera sur 1 journée et demie :

- jeudi soir : Dîner d'accueil avec les intervenants étrangers ou de Province ;
- vendredi :
 - 9h-13h : Travaux
 - 13h-14h30 : Déjeuner buffet
 - 14h30-18h : Travaux
 - En soirée : dîner officiel regroupant l'ensemble des intervenants et des représentants des sponsors
- samedi :
 - 9h-12h30 : Travaux
 - 12h30-14h00 : Déjeuner buffet

Compte tenu de son format avant tout académique, la participation au séminaire se fera exclusivement sur **INVITATION** tant pour les intervenants que pour les personnes du public (Conseil Scientifique du programme AED et quelques observateurs), soit 50 personnes au maximum.

Le déroulement des travaux est prévu de la façon suivante :

- 20 minutes de présentation pour chaque équipe ;
- 10 minutes de présentation pour chacun des 2 discutants ;
- 35 minutes de discussion générale.

Calendrier

Les dates sont les 15 et 16 décembre 2006.

Lieu

Conseil d'Etat,
1, place du Palais Royal - 75001 Paris

Détails concernant votre trajet et votre hébergement

Pour les seuls intervenants et discutants, les organisateurs couvriront les dépenses de transport et de logement. Toutefois, nos contributions provenant d'institutions gouvernementales, voici les modalités de prise en charge:

- les dépenses de logement justifiées par des contraintes de transports seront couvertes par les organisateurs selon un forfait ;
- pour les participants étrangers, ce forfait est un maximum de 139 Euros/nuit, pour 3 nuits ;
- pour les participants venant de province, le forfait est de 83 Euros/nuit, pour 3 nuits ;
- Les invitants et les discutants seront invités à la plupart des repas.

Transport aérien

Les dépenses de transport seront couvertes intégralement à hauteur du tarif APX, dans la limite des disponibilités de ce tarif. Dans tous les cas, nous ne pourrions rembourser que le tarif économique.

Pour ceux arrivant de l'étranger, bénéficier d'un tarif APX signifie quitter la France le dimanche (et donc passer un samedi soir en France). Il vous appartiendra d'organiser votre trajet et vous serez remboursés après le séminaire, à condition de nous remettre les originaux des factures d'achat et des cartes d'embarquement.

Pendant le séminaire, nos assistants administratifs seront à votre disposition pour vous renseigner.

Transports Locaux

Il est souvent plus pratique et plus rapide de prendre le train (RER B) entre le centre de Paris et les aéroports Roissy Charles de Gaulle ou Orly. Train et Taxis seront remboursés sur présentation des originaux des factures.

Hébergement

Il vous revient de faire vos propres réservations d'hôtel. Dès confirmation de votre participation nous vous adresserons une liste d'hôtels à proximité et dans les tarifs correspondants au montant du remboursement.

Secrétariat du séminaire

Isabelle BILON, responsable administratif d'EconomiX chargée du transport et de l'hébergement.

isabelle.bilon@u-paris10.fr - Tél. / Fax : 33 (0)1 40 97 59 08

Emmanuel RIVET, responsable administratif d'Attractivité Economique du Droit (AED) chargé des questions techniques.

erivet@u-paris10.fr - Tél. 01 40 97 98 28 - Fax :33 (0)1 40 97 47 37

Préparation scientifique

Les papiers des intervenants seront à rendre par chaque équipe avant le 24 novembre 2006 par courriel, à Emmanuel RIVET (erivet@u-paris10.fr).

Nous n'attendons pas des intervenants des articles inédits. Cependant, pour permettre aux discutants - économistes et juristes - ils doivent aborder les points suivants : description de la méthodologie, objectifs des indicateurs, analyses de leurs résultats et de leurs limites, piste d'amélioration.

Programme prévisionnel

	Equipes	Discutant économiste	Discutant juriste	Présidence
Vendredi				
9:00	Remarques introductives			
9:15 – 10:30	Banque mondiale : Doing Business: S. Djankov (TBC)			
10 :30 – 11 :00	Pause			
11 :00 – 12 :15	OCDE : Glenda Quintini : Labour & employment) - confirmé			
12:15 – 13:45	Déjeuner			
13:45 – 15:00	OCDE : Giuseppe Nicoletti et Paul Conway - "Measuring economy-wide and sectoral product market regulations in OECD economies" (confirmé)			
15:00 – 16:15	CEPEJ: (TBC)			
16:15 – 16h45	Pause café			
16:45 – 18:00	World Economic Forum : I. Mia			
	Dîner			

Samedi				
9:00 – 10:15	DGTPE : Jacques Ould-Aoudia (confirmé)			
10:15 – 10:45	Pause café			
10:45 – 12:00	LLSV :			
12:00 – 13:15	Banque mondiale (World Bank Institute): Aart Kray (TBC)			
13:15 – 14:30	Déjeuner de clôture			